

raison sur le texte de César, au premier livre de ses Commentaires, il les place entre les Eduens et les Allobroges, c'est-à-dire entre la Bourgogne et le Dauphiné, dans cette espèce d'île que forment la Saône et l'Ain, à peu près dans le territoire de notre arrondissement actuel.

Le nom de ce peuple s'est conservé dans les noms de plusieurs lieux de notre pays et des pays voisins : Ambérieux et plus anciennement Ambérieux en Dombes, Ambronay, jadis Ambournay, Ambérieux en Bugey près des rives de l'Ain, Ambérieux près d'Anse et sur les bords de la Saône, présentent dans leurs noms des traces évidentes du séjour des Ambarres.

Maintenant examinons quelles étaient les limites de ce peuple. Au nord, étaient les Sébusiens, où plutôt les Ségusiens (1), qui possédaient le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais, et, traversant la Saône, occupaient en grande partie l'arrondissement de Bourg ; à l'ouest, les mêmes Ségusiens ; au midi et à l'est, les Allobroges, et, de ce dernier côté, les Ambarres confinaient même peut-être avec les Séquanes qui occupaient Gex et une partie du Bugey. Les noms d'Ambérieux, sur la rive droite de la Saône, et d'Ambérieux et d'Ambournay, sur la rive gauche de l'Ain, montrent qu'ils s'étendaient un peu sur les deux rives, du moins jusqu'aux premières montagnes : car chez les peuples anciens qui connaissaient du moins la navigation fluviale, les fleuves et les rivières étaient plutôt des moyens de communication que des démarcations et des limites.

Telles étaient donc les limites des Ambarres, du moins du temps des Romains. Mais il est bien probable que, dans les temps les plus anciens, ils occupaient un territoire plus

(1) Danville ne parle pas des Sébusiens, et les confond avec les Ségusiens. Philibert Collet est du même avis. Voyez sa 1^{re} Lettre à M. Leloup.